



**PROVINCE DE  
QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-  
SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-PHILIBERT**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **9 décembre 2019** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Louise Gilbert  
Siège #3 - France Loignon  
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet  
Siège #5 - Louison Busque  
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Siège #2 - Marc Nadeau

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE  
CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 3 décembre 2019 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, la maire déclare la séance ouverte.

**2019-12-185**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1- Ouverture de la séance

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption du budget pour l'année 2020 et du plan triennal

d'immobilisation

4- Période de questions

5- Clôture et levée de la séance

Il est proposé par monsieur Louison Busque, appuyé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**2019-12-186**

### **3 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2020 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2020 de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021-2022, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal.

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par madame France Loignon et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Philibert;

<b>REVENUS</b>	
Taxes foncières	392 456,00 \$
Paiement tenant lieu de taxes	500,00 \$
Autres revenus	35 969,00 \$
Revenus de transferts	759 409,00 \$
Appropriation au surplus	36 132,00 \$
<b>Total</b>	<b>1 224 466,00 \$</b>

<b>DÉPENSES</b>	
Administration générale	133 898,00 \$
Sécurité publique	90 478,00 \$
Transport	172 767,00 \$
Hygiène du milieu	67 195,00 \$
Aménagement, urbanisme	9 000,00 \$
Loisirs et culture	65 499,00 \$
Dépenses en immobilisation	685 629,00 \$
<b>Total</b>	<b>1 224 466,00 \$</b>

Adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2020-2021-2022.

### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2019-12-187**

### **5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Louise Gilbert et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h40

---

François Morin, maire

---

Maryse Nadeau, dir. gén. & sec. trés.